



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE NEZEL DU 14 DECEMBRE 2010

Nombre de Conseillers	En exercice : 14
	Présents : 12
	Votants : 14

L'an deux mil dix, et le mardi Quatorze décembre à Vingt Heures et Trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique TURPIN.

Étaient présents: Mmes Micheline VOINIER- Micaela PTAK- Hélène MAHAUT- Sandrine PINÇON- Fabienne BECHET- Angélique MENAGE

Messieurs Stéphane ANGOT- Dominique TURPIN- Michel DUTHILLEUL-Daniel RENAULT-Laurent LORTHIOS- Monsieur François Rémy MONNIER

Pouvoir :

Mme Lisiane PEREIRA à Mr Michel DUTHILLEUL

Mr Thierry LABARTHE à Mme Hélène MAHAUT

Secrétaire de séance

Mr Stéphane ANGOT

Formant la majorité des membres en exercice.

DATE D’AFFICHAGE 07/12/2010

DATE DE CONVOCATION 07/12/ 2010

Objet : DEBAT PUBLIC RER E

Monsieur le Maire expose que le métro Grand Paris, l’Arc Express et Eole sont trois projets lancés par les pouvoirs publics afin d’améliorer le réseau de transport en commun en Ile-de-France. Pour les Nézelais qui prennent le train aux gares d’Aubergenville et d’Epône pour rejoindre la capitale par St Lazare, le plus important, est le projet de prolongement du RER E, baptisé « Eole », dont la mise en service est prévue en 2020. Ce prolongement à l’ouest consiste à réaménager la ligne existante entre Mantes la Jolie et la Défense sur une longueur de 47 km et à percer un nouveau tunnel long de 8 km. Le projet s’accompagne de la création d’au moins deux nouvelles gares, à la Défense et à Nanterre. La Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, a décidé de l’organisation d’un débat public, et a nommé une Commission particulière du débat public (CPDP).

La municipalité a tenu à participer à ce débat pour avoir plus d’informations concernant les temps de transport qu’elle souhaite voir s’améliorer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de rédiger un cahier d’acteur dans le cadre de ce débat public qui se résume comme suit:

- **Que la municipalité est plutôt favorable à ce projet structurant. Les élus de Nézel souhaitent que ces améliorations ne se fassent pas au détriment des temps de parcours actuels pour rejoindre Paris St Lazare via les gares d’Epône et d’Aubergenville.**
- **Les élus appuient également la demande de la commune d’Aubergenville qui souhaite le maintien des semi directs en direction de Paris St Lazare.**

- Enfin, la municipalité souhaitent que ces améliorations n'aient pas d'incidence sur la ligne N (Mantes – Paris Montparnasse) desservant notre gare de Nézel/Aulnay par effet induit des changements survenant en gare de Mantes pour le projet Eole.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE, LE 30 DECEMBRE 2010

Le Maire

Décision rendue exécutoire,
en raison de sa réception en sous-Préfecture, le :
et de sa publication le :

